



**COMMUNE DE SAINT ANDRE D'EMBRUN**



**FORFAITS DE SKI POUR LA STATION DE RISOUL  
Saison 2024/2025**

**Les jeunes gens ayant plus de 5 ans et au plus 25 ans, domiciliés sur la commune, peuvent bénéficier d'un forfait journalier sur la station de Risoul.**

Pour pouvoir en bénéficier :

- S'inscrire en mairie du 4 au 20 décembre 2024.
- Présenter un certificat de scolarité
- Justifier de son âge et de sa domiciliation sur la commune de St André d'Embrun, si non indiqués sur le certificat de scolarité.
- Pour les élèves de l'école de St André, ne donner seulement que les nom et prénom et la date de naissance.

Le skieur se rendra aux caisses de la station avec un justificatif d'identité en précisant qu'il est inscrit sur la liste de Saint André d'Embrun. Un forfait journalier lui sera alors remis.  
(Attention prévoir une keycard ou de quoi l'acheter)

Bon ski !

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'EMBRUN

Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel : 04.92.43.03.84

mairie@saintandredembrun.fr